L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 26 JUILLET 1884

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cararre, Lille, Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier, La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.
Cordier—Sénateur.
Paul Bert, Député.
Henri Chavoir
Clemenceau
Mgr Freppel
Tony Revillon
Rouvier
Baron de Soubeyran
Spuller
Wilson
Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE
NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gis (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Cenrone" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. [illegible]illaume & Cie, négociants en vins fins et cognacs, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de [illegible], &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et grains à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes, quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbe Bravais (graines anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur, (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Proclamation de Quarantaine

BUREAU DE SANTÉ DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1884.

ATTENDU QUE LE NEUVIEME JOUR DE juillet 1884, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a passé la résolution suivante;

"Attendu qu'il est reconnu que le choléra existe à Toulon et à Marseille sous forme épidémique; il est

"Résolu, Que le président de ce bureau ordonne à tous les officiers de quarantaine dans toutes les stations de cet Etat, de détenir tous les navires venant des dits ports ou de tous autres ports où le choléra pourrait exister; le dit ordre devant être maintenu jusqu'à ordre contraire de ce bureau."

Maintenant, et conformément à la dite résolution et en obéissance au dit ordre, je lance cette proclamation de quarantaine qui prendra effet à partir du neuvième jour de juillet 1884 avec les spécifications suivantes:

"Tous navires avec leurs équipages, passagers et cargaisons, arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, venant des ports français de Toulon et de Marseille, ou de tout autre port pouvant être infecté par le choléra, seront détenus pour observation et désinfection jusqu'à ce que ce bureau en décide autrement et juge convenable de leur permettre la libre pratique du port de la Nouvelle-Orléans.

Les officiers de quarantaine des différentes stations sont spécialement chargés de la stricte exécution de cette proclamation.

JOSEPH HOLT, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane. 18juillet—3f

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER.

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.
aa1

V. WEHRMANN.

136 ......Rue Royale......136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETES, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles, huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Fabrique de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale.
12mai—

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vins, etc.—Prix de New York.

153 et 155 rue Julia.
5—1an

DEMANDES.

On demande—Une personne blanche pour soigner un jeune enfant, faire la cuisine et se rendre généralement utile. S'adresser à la grocerie No 365 rue Ste Anne. 25juil—3f

Mme Bennett, astrologue, révèle le passé et prédit l'avenir. Venez la voir ou écrivez-lui, 4 South Rampart. 20 juil—6f

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle .....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

9—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et pois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'art.
X. Pisciculture.

24—Tous les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.......

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes....

32—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.........

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition......

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général....... (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères........ Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn
19av

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 57 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three month $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1 three months, 75 cents.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

Bureau de l'Agence des Stoves à gaz.

13 RUE BARONNE.

J'INVITE toutes les personnes désirant faire usage de stoves à gaz pour le chauffage et la cuisine, à venir examiner mon assortiment de stoves à gaz à mon magasin, 13 rue Baronne, juste en face de la station des chars de Carrollton.

C'est le plus grand assortiment de stoves à gaz, des derniers genres et des meilleurs genres, qui ait jamais été exhibé en dehors des villes du Nord.

Ils sont de tous genres, de toutes grandeurs. Leur propreté, leur bon marché et l'absence de chaleur que donnent les stoves ou ranges ordinaires de coke et de bois, font de ces stoves les plus convenables à notre climat.

C'est le seul stove qui grille et rotisse également comme un stove ouvert.

Je me suis décidé à embrasser ce genre d'affaires, car je sais que le gaz dont on se sert à la Nouvelle-Orléans est surtout excellent pour ces stoves de chauffe et de cuisine.

Je serai au magasin de 8 heures du matin, à 7 heures du soir pour expliquer d'une façon pratique les avantages du système de cuisine.

JOHN N. MAIN,
Brooklyn, N. Y.
4 juil—1m

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,
No 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks	$255,251 36	
On marine risks	17,931 68	
On river risks	20,305 94	
Total premiums		$293,488 98
Less unearned premiums		71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105,667 03	
On marine risks	6,553 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses less interests	15,843 99	
Reinsurances and returns premiums	21,137 18	155,306 99
Profits		$66,941 99
The company has the following assets:		
Real estate		$247,045 88
City time		2,000 00
Bank, railroad and other stocks		53,914 79
Notes secured by mortgage and pledge		182,590 32
Bills receivable		59,964 67
Premium in course of collection		21,926 85
New Orleans Water Works Co		7,430 50
Stock of Vallette Dry Dock Co		11,362 50
Louisiana consols		15,626 25
Cash on hand		46,280 58
		$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT, interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Mamero, M. W. Smith, D. Fatjo, Jos. A. Shakspeare, R. W. Taylor, Jos B. Lallande, J. J. Fernandez, Paul Fourchy, D. A. Chaffraix, Chas. Lafitte.
17 juin—

L.S.L.

QUE TOUT LE MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION DE Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel A $5 00

CLASSE H, DE LA COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la Nlle-Orléans, MARDI, 12 AOUT 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE ET DU GEN JUBAL A. EARLY, DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 et au-dessus.)

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme C. C. Gerrish vs. John H. Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,961.—En vertu d'un jugement rendu le 16 juin 1884 et signé le 20 juin 1884, pour effectuer un partage, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé à Bloomingdale, dans la paroisse Jefferson en cet Etat, maintenant Sixième District Municipal de cette ville, et désigné comme ilet numéro quatorze et mesurant trois cents pieds de face à la rue State, deux cent cinquante-six pieds neuf pouces de face à la rue Maine (maintenant Live Oak), deux cents cinquante-et-un pieds neuf pouces et quart de face à la rue Liberty (maintenant Magazine), et trois cents pieds de face à la ligne qui le divise de la propriété maintenant ou anciennement appartenant à D. F. Burthe, le tout au pied américain.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25 août 1 8 15 22 26

E. F. Stockmeyer vs. Léon Meunier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Pierre et Bourgogne, mesurant trente-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, borné sur le côté droit par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Duvirac, sur le côté gauche par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Bourdin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent ou y ayant appartenu et connu par le No 151 rue Toulouse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25, 1er aout, 8 15 22, 26.

Apolonia Hoffman, épouse de Henry Thoman, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,165—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits, le MARDI, 29 juillet 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu et les installations d'une grocerie et buvette, situées à l'encoignure des rues Dauphine et Elmire, d'après inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18juillet—18,23,29

Mechanics' and Traders' Insurance Company vs. Alexander McLeod.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,645—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre située et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Nayades maintenant St Charles, Valence et Apollo maintenant Carondelet; le dit ilet étant le numéro soixante-six anciennement Faubourg Bouligny, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. La dite portion de terre mesure cent cinquante pieds de face à la rue Apollo anciennement Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds, et de face à la rue Valence, sur lesquelles deux rues elle forme l'encoignure, et forme la partie d'une moitié dudit ilet numéro soixante-six. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, et avantages qui y appartiennent. Etant la même portion de terre acquise par le défendeur dans cette affaire de J. D. Hill, par acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 25e jour de juin 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 juil—9 16 23 30—6 août 9

Crescent Insurance Co. vs. Samuel B. Newman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,643.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette.) Le dit ilet est désigné par le numéro 89, sur le plan original du dit faubourg Livaudais, en date du 5 mars 1832 et déposé à l'étude de G. R. Stringer, alors notaire en cette ville, le dit ilet étant borné par les rues Plaquemine, Première, Seconde et Chestnut. La dite moitié d'ilet est désignée par le numéro deux sur un plan figuratif annexé à un acte de partage fait entre William Mackey et Charles E. Dimmit, passé pardevant J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, le 26 février 1841. La dite moitié d'ilet de terre mesure deux cent cinquante pieds de face à la rue Plaquemine, cent vingt-sept pieds neuf pouces sur la rue Seconde, cent vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Première et deux cent cinquante pieds de largeur dans le fond, le tout au pied américain. Etant la même propriété acquise par le dit Samuel B. Newman de John Holmes, de cette ville, par acte passé pardevant Wm. Monaghan, notaire, le 29 août 1854.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
9 juil—9, 16, 23, 30 - 6, 9 août.

Antoine Albert Charbonnet vs. Mme veuve M. B. Shomberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,653—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, servitudes, privilèges avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 6 de l'ilet No. 7, borné par les rues Columbus, Kerlerec, Claiborne et Robertson, sur un plan de E. Surgi, en date du 10 avril 1849, et déposé en l'étude de C. C. Ladreyère anciennement notaire en cette ville. Lequel lot mesurant (au pied américain) 50 pieds de face à la rue Columbus, sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces et 4 lignes. Etant la même propriété acquise par le défendeur, de la succession de E. A. Michel, par acte passé pardevant Edward Barnett, notaire en cette ville, le troisième jour de juillet 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 juil—8,15,22,29, 5,9 août

Mme H. Davidson vs Maher et Belcher

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,792—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les lots un, deux, trois et quatre, de l'ilet No 95, cinquième district de la Nouvelle-Orléans, mesurant, ensemble, 126 pieds de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Eliza; l'ilet est borné par les rues Vallette, Chesnut, Eveline et Eliza.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété d'Alexandre Belcher,

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
8 juil—8,15,22,29—5 9 août

Placide Carrière vs Joseph B Crocker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9687—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent cinquante sept pieds. Le dit lot étant désigné par le numéro vingt-trois, dans l'ilet No 896, borné par les rues Columbus, Kerlerec, Roman et Prieur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10,17,24,31—5 août

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Elle [illegible] d'assurances annuelles [illegible] de gré à gré, contre des risques d'incendie.

W. S. LYMAN .... Président.
CHAS. H. DOLSEN .... Vice-Président.
CHAS. E. RICE .... Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy, Victor Meyer, W. B. Conger, George W. Sentell, Alf. Moulton, Charles Newman, U. Marinoni, Lucien Deléry, Charles H. Dolsen, Reuben G. Bush, John Calder, S. C. Coulon, W. A. Phelps, M. Gillis, Wm. R. Lyman, Pat. E. Mortimer, Joseph Bowling, S. Harnsheim, Edward Nalle, J. J. Reiss, Louis Prados, Harry L. Flash, A. H. Sieward, Sigmund Katz, E. D. Wallace, R. F. W. Bachman, Wm Gerig, John D. Fisher, A. Rosenfeld, C. E. David

Ont des agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas.

VENTE DE CONSTABLE.

M. Gernon contre Spalding.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt, No 89 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 2 août 1884, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
22juil—22, 29—2août.

L. E. Kyles vs John Ward.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4791—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon Thos R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, LUNDI, 28 juillet 1884, à midi, de la propriété suivante, à savoir:

Tous les titres, droits et intérêts de John Ward défendeur dans cette affaire, dans les bâtisses et améliorations sur les lots Nos 14 à 17 inclusivement dans l'ilet No 625, Premier District de cette ville et borné par les rues Perdido, Gravier, Gayoso et Dupré; les dits lots mesurent chacun 29 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de 144 pieds d'après un acte passé pardevant W. E. Morel, notaire, en date du 17 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable
17 juil—17 23 28

PROCEDURE IN REM—DEUXIEME COUR de Cité de la Nlle-Orléans—No 4371.—Jean Mialocq vs. un cheval bai.—Ayant, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, daté le 15 juillet 1884, saisi provisoirement un cheval bai désigné dans les procédures enregistrées dans le procès ci-dessus mentionné, toutes personnes intéressées sont par les présentes notifiées de comparaître devant la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, pour répondre à la demande enregistrée en Cour par le demandeur Jean Mialocq.

Nlle-Orléans, 15 juillet 1884.

ALFRED BARNES,
Constable, Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
16juil—16, 23, 30.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A. Carrière & Sons contre leurs créanciers. — No 11,816, Division B.

La cession des biens des pétitionnaires, Emile L. Carrière et Charles J. Carrière, individuellement, et comme associés survivants de la raison sociale Antoine Carrière & Sons, est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Edgar Grima, notaire de cette ville, JEUDI, 21 août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et élire un syndic. En attendant, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Emile L. Carrière et Charles J. Carrière seront suspendues. M. Omer Villeré, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 18 juillet 1884.

W. T. HOUSTON, Juge.

Pour Copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 juil—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Feudel Horn contre Ses Créanciers. — No 11,817.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétionnaire, Feudel Horn est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers dudit Feudel Horn soit convoquée et tenue, pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville le 21 Août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour élire un syndic; que S. S. Carlisle avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et qu'en attendant, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit Feudel Horn soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1884.

(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR,
20 juil 3f en 10 jrs — Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS.—Aux créanciers de M. D. Lyle & Co. et Lucien J. Doizé et John Shroedel individuellement et comme membres de ladite raison sociale, et à toutes personnes intéressées.—M. D. Lyle & Co. et Lucien J. Doizé et John M. Schroedel, individuellement et comme membres de la dite raison sociale contre leurs créanciers.—Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette affaire au bureau de Charles L. Soniat, notaire, le 14 août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et pour élire un syndic.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans, 10 juillet 1884.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
11 juillet—11.17.24.31 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

Wm. Heyl contre Ses Créanciers. — No 11,746, Division "C."

ORDRE DE COUR. Que la cession de biens faite par William Heyl soit acceptée au profit de ses créanciers. Que E. Meral, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire ait lieu lundi, 11 août 1884, à 11 heures du matin, devant Charles G. Andry, notaire de cette ville, pour délibérer sur les affaires du dit William Heyl et pour élire un syndic, et qu'en attendant toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens du dit William Heyl, le pétitionnaire.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1884.

(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour de District, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 juil - 3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Brulatour & Co. et P. E. Brulatour, individuellement, vs. leurs créanciers. No 11,701, Division B.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de P. E. Brulatour & Co, composée de Pierre Ernest Brulatour, Thomas Brulatour et Emile D. Nerée, aussi la cession des propriétés de Pierre Ernest Brulatour, individuellement, sont par le présent acceptées par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée soit convoquée et tenue pardevant Jules F. Meunier, Esq, notaire, le LUNDI, 4me jour d'août 1884, à 11 heures A. M, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues; et que J. Ad. Rozier, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nouvelle Orléans, 27 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3juil—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

George Baptiste, vs. Ses Créanciers. — No 11,722, Division C.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétitionnaire, George Baptiste, est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Fred Adolph King, notaire en cette ville, LUNDI, le 4e jour d'août 1884, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit George Baptiste et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que Fred D. King, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2juillet—3 fois en 10 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Lion Brothers, vs. leurs créanciers. — No 11,703, Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de Lion Brothers et de Solomon Lion et Michel Lion individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Charles J. Théard Esq., notaire en cette ville LUNDI le 4me jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur la demande d'atermoiement faite par les dits pétitionnaires; et que, en attendant la dite réunion, toute procédure judiciaire contre leurs personnes et leurs propriétés soit suspendue, et que J. O. Nixon Jr., Esq. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1884

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28juin—3f

Docteur E. Berjot,

243 RUE REMPARTS.

Spécialité de toutes les maladies des dames. Cure certaine de toutes les affections anciennes ou récentes des organes génitaux.

Vingt-huit années d'expérience.

Consultations en français, anglais, allemand et espagnol.

Office de midi à 2 heures. 29 juin—3m

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerte aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand à les... 17 août—

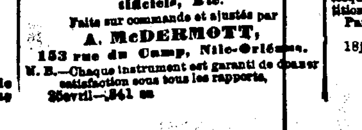

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril—341 aa

VENTES A L'ENCAN.

Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. samedi, le 26ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

ZINSER, JACOB F. — Taxe de 1881, montant à...... $9 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Espagne, Washington et Remparts, désigné comme le lot No 14 de l'ilet No. 882; le dit lot No. 14 mesure 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 127 pieds.

ZINSER, JACOB F. — Taxe de 1881, montant à...... $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Solidelle et Joséphine, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 882; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 120 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY.
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Vente pour Taxes d'Etat de Proprietes Fonciers.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SECOND DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M. le 26ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être offerte en vente, sont comme suit, à savoir:

VEILLIAN, JOS.—Taxe de 1881 montant à...... $4 80

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Canal et Douane, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No. 303; les dits lots mesurent chacun, 28 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 148 pieds.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés

P. L. BOUNY
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Julie Bonaventure, veuve de François de Gruy ou De Gruise.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,791—Division D—Attendu que Charles DeGruy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julie Bonaventure veuve de François DeGruy ou De Gruise, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier
17 juillet—17,22,26

Succession de Veuve Stephen Kuhn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No ——Division D—Attendu que Peter Kuhn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Stephen Kuhn, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 juillet—17.22,26

Succession de Peter O. Kornbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,077—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau présenté par Mme veuve Peter O. Kornbeck tutrice naturelle administrant de cette succession, ne serait pas approuvé homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23.27, 1 août

Succession de Franklin Millard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,537.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William C. Raymond administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23, 27—1er août

Succession de Sarah J. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3,499—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. C. Wilson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23juil—23 27.—1 août

Succession de Edward Cahill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,980—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme C. Lauman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 juil—22,26,31

Succession de Frederick Durck

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,038—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Frederickson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 juil.—20 24 29

Succession de John Bligh Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,783—Division E—Attendu que le Dr Thomas Layton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Bligh Byrne, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18juil—18 22 27

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Actions de chemin de fer de ville et de Compagnies d'Assurance.

Succession de la Baronne Athénais Chauraud.—No 7,650.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 2 août 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juillet 1884, signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé—

Les actions suivantes, savoir:

2 actions de la Compagnie d'Assurance des Marchands de $100 chacune.

1 action de la Compagnie d'Assurance du Croissant de $100.

9 actions du Hope Insurance Company de $100 chacune.

8 actions du chemin de fer de ville et du lac de $100 chacune.

Conditions—Comptant sur les lieux avant le transfert.

22 juil—22,29—août 2

Charmante et élégante résidence en briques à trois étages rue du Canal No. 253, en parfait état, ancienne résidence de feu Wm. A. Bell.

Succession de William A. Bell,—No 11,412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 2 août 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1884, la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris entre les rues Canal, Douane, Trémé et Marais, mesurant 65 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une élégante résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon double à arche, salle à manger, office, cuisine avec un range fournissant l'eau à la chambre à bain à l'étage supérieur, salle à manger pour les domestiques et cour.

Le vestibule ou corridor d'entrée et la salle à manger sont richement tapissés et décorés.

Au premier étage, corridor, trois chambres à coucher, cabinet de toilette, chambre à bain, lieux à l'anglaise et deux chambres à domestiques.

Au second étage, trois chambres à coucher et un grand cabinet.

Splendides cheminées sculptées en marbre blanc dans le salon, salle à manger et les chambres à coucher; balcon en fer sur la façade et le côté, avec galerie sur le derrière.

Une écurie en briques à étage, ayant remise et emplacement pour trois chevaux, avec une salle à billard au-dessus, hangar à bois et à charbon, deux citernes, dont une fournissant de l'eau au premier, lieux d'aisance haut et bas, cour dallée.

Jardin d'agrément, artistement arrangé avec pavage de Schillinger et un joli grillage en fer sur la rue du Canal.

Hydrants dans la cour et le jardin.

Gaz dans la maison et dans la chambre à billard avec lustres très riches.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et Conditions.—L'acquéreur assumera en partie de son prix d'achat les billets suivants garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété: Un billet de $3100 du 8 mai 1885, les intérêts sur le susdit billet sont payés jusqu'à son échéance; deux billets de $3150 chaque, payables respectivement le 8 mai 1885 et le 8 mai 1886, portant intérêt au taux de 7 0/0 par an à partir du 8 mai 1883 jusqu'à parfait paiement, et pour la balance du prix d'adjudication: Comptant.

L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes d'Etat et de ville dues en 1884 et l'acte de vente contiendra toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

N. B.—La maison sera visible tous les jours de 1 à 5 heures de l'après-midi, moyennant une autorisation écrite de l'encanteur.

Les vendeurs se réservent le droit d'occuper la maison jusqu'au 1er octobre 1884.

28 juin—5,12,19,26 juil—2 août

Elégant Cottage rue Claiborne No 253, face au Marché St-Bernard.

Succession de Theresa Knockhart, femme de Daniel Lanahan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 juillet 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1884, la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2 de l'ilet 21, lequel lot mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison en bois couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant galerie sur le devant, six chambres, une cuisine en bois à étage ayant cinq chambres, hangar, citerne, puits, lieux d'aisance, &c., cour dallée, un joli jardin d'agrément avec pavage de Schillinger.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur ainsi que les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

22 juin—22 28—5,12,19,26 juil

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District,

Sur le parcours du "Laurel Street Horse Car."

Succession de Mme Ann Farmer Hepe.

No 9497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet,—SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 janvier 1884 et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir:—

1° Un certain terrain formant le coin Sud ouest des rues Walnut et Laurel, dans l'ilet borné par les rues Walnut, Constance, Laurel et Lecinister, le dit lot est désigné par la lettre F, d'après un plan de L. H. Pilie, voyer, en date du 3 juillet 1874, et mesure 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Walnut sur 125 pieds de profondeur et de façade à la rue Laurel 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale et 6 pieds 5 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une jolie résidence (cottage) en bois à deux corps de logis ayant 4 chambres et une cuve à chaque corps de logis.

2° Trois certains terrains, situés dans le même district et le même ilet que celui décrit en premier lieu, désignés par les Nos 22, 23 et 24, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, de —— C. Aucoin à Mme Ann Lecoin, en date du 18 novembre 1866, selon lequel plan les dits lots mesurent chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Léontine sur 138 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins.

Les améliorations sur les dits lots comprennent les résidences (cottage) à un et deux corps de logis, récemment bâties, qui seront vendues, subdivisées, d'après le plan exposé au moment de la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat pour recouvrer le paiement des billets; les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26juil—26 août 2 9 16 23 30

Maison en bois confortable à deux étages, dans le 3e district.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 juillet 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La maison en bois confortable à deux étages, désignée par le No 423 rue Morales, dans l'ilet borné par les rues Morales, Urquhart, St Antoine et Bagatelle, contenant trois chambres et balcon au premier et au second étage, avec cuve, hangar, etc., et porte cochère sur la rue. Le terrain mesure 32 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété est située dans un quartier respectable et est en bon état.

Conditions: La moitié ou le tout comptant, au gré de l'acheteur; crédit à un et deux ans, avec le privilège du vendeur et toutes les clauses habituelles; 8 pour cent par an d'intérêt 5 pour cent d'honoraires d'avocat; transfert de police d'assurance. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en outre du prix de vente, et il paiera au comptant au moment de la vente 10 pour cent du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 juillet—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur rue Roman, entre Canal et Gasquet.

Dans l'affaire du mineur Sidney P. Harper.

No 10,956—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 juillet 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 mai A. D. 1884, et rendu dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Romans, Derbigny, Canal et Gasquet, mesurant 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, voies et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la portion à crédit à 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection, et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de la vente et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de son adjudication.

Acte de vente pardevant Paul Reusch, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième District.

Maison en bois à deux corps de logis, avec deux étages,
Nos. 713 et 715, rue Tchoupitoulas, entre Jackson et Joséphine.

Maison en briques à deux corps de logis, avec deux étages,
No. 891 rue Tchoupitoulas.

Maison en briques à deux corps de logis,
No. 893 rue Tchoupitoulas.

Maison en bois à deux corps de logis
No. 260 rue Rousseau,
toutes entre les rues Quatrième et Washington.

Cottage en bois à deux corps de logis
Nos. 81 et 83 rue Sixième entre Chippewa et Annonciation.

Succession de Anna Maria Weick.

Dans l'affaire de Mme Delia Weick, tutrice vs, J. F. et Wm. Weick—Dossier No. 11,519.—pour faire un partage, avec des conditions faciles—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 10 juillet 1884, dans l'affaire de Mme Delia Weick, tutrice vs. F. J. et Wm Weick—No 11,519 pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Joséphine et Jackson, désigné comme lot No 6, mesurant 32 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 103 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la ligne de l'autre côté.

Les améliorations consistent en un magasin en bois à deux corps de logis à deux étages et maisons de résidence connus par les Nos 713 et 715 de la rue Tchoupitoulas, ayant de chaque côté un magasin, autre chambre et cuisine au rez-de-chaussée, et deux chambres au premier étage (soit cinq chambres de chaque côté) avec gaz et tuyaux, cuve, lieux d'aisance, hangar, allée, etc., et loué à raison de $28 par mois pour le tout. La façade est en briques entre poteaux.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Quatrième et Washington, désigné par le lot No 6, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur s'étendant au travers de l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Rousseau de 150 pieds 2 pouces sur la ligne du côté du lot No 5 et 144 pieds 6 pouces et 3 1/5 lignes sur la ligne du côté du lot No 7, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations sur le lot faisant face aux deux rues, consistent en une maison en briques bien bâtie, couverte en ardoises, avec deux corps de logis, connue par le No 891 rue Tchoupitoulas, avec la façade couvrant la banquette, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence à l'étage supérieur, et ayant 4 chambre et une cuisine sur chaque côté, gaz et tuyaux et une grande cuve, lieux d'aisance, hangar, etc., et louée $24 par mois.

Aussi dans le fond du lot est—Une maison cottage en bois couverte en ardoises, avec deux corps de logis, connue par le No 260 rue Rousseau, ayant une allée dans le centre et deux chambres et une cuisine, cuve de chaque côté, louée $13 50 par mois.

3° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet et touchant au lot No 6 qui vient d'être décrit, désigné par le No 7 lequel mesure 26 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds 9 pouces 6 lignes à la rue Rousseau, sur une profondeur, dans tout l'ilet de 144 pieds 6 pouces 3 1/5 lignes, sur la ligne latérale le divisant du lot No. 6 et 138 pieds 11 pouces 2-5 lignes, sur la ligne le séparant du lot No. 8, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations consistent en une maison-cottage en bois à double corps de logis, parfaitement bâtie et couverte en ardoises, avec façade en briques, connue comme le No 893 rue Tchoupitoulas, et contenant 4 chambres de chaque côté, avec cuve, hangars, lieux d'aisance, etc., louée à raison de $18 par mois. C'est une jolie petite propriété.

4° Un lot de terre avec ses édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, Chippewa et Annonciation, désigné comme lot No 17, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 200 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison-cottage en bois à double corps de logis, couverte en ardoises, connue sous les Nos 81 et 83 rue Sixième, et contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, deux cuves, hangars, lieux d'aisance, etc., et louée à raison de $14 par mois.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses habituelles de garantie, ou le tout comptant, au choix des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles de 1884, en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt en argent de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

20juillet—20.27 août3.10.17.23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage à deux corps de logis et une maison cottage seule, Nos 271 et 273 rue Chippewa, entre Jackson et Joséphine.

Le terrain est de 62 x 150 pieds.

Succession de Mme Caroline Reinhardt, femme décédée du Dr. Peter J. Poelman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 11,745.

Vente à long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 18 juillet 1884, pour le compte de la succession de Mme Caroline Reinhardt, femme décédée du Dr. Peter J. Poelman, Dossier No 11,745 de la susdite Cour, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Jackson et Joséphine, désigné comme lot No 2 et mesurant 62 pieds de face sur la rue Chippewa, sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces et 1 1/2 ligne, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément au plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis, connu par le No 271 rue Chippewa, ayant 2 chambres et une cuisine sur chaque côté, cuve, lieux d'aisance, etc. loué à raison de $12 par mois, et en outre une maison cottage en bois seule, connue par le No 273 rue Chippewa, ayant deux chambres, 2 cabinets, cuve, hangar, lieux d'aisance et louée à raison de 9 par mois.

Que la moitié indivise de la propriété ci-dessus appartient à la susdite succession, le propriétaire de l'autre moitié intérêt réuni avec les héritiers de la susdite succession vend son intérêt aussi, avec ses mêmes conditions.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la vente et toutes les clauses usuelles de garanties, incluant l'hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, non aliénation, l'assurance et le transfert de la police, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, et déposera 10 pour cent comptant sur son adjudication sur les lieux, et se conformera aux conditions de la vente, ou au cas contraire la vente sera forfaite.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

20juil—20 27 août 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé, No 10,420; succession de Mme Louis Werner, sa femme, No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 16 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A, dans l'affaire de la succession Fred. Hecker décédé, dossier No 10,420, en date du 2 juin 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Division B, dans l'affaire de la succession de Mme Louise Werner, femme décédée de Fred Hecker, Dossier No 11,323, en date du 2 juin, 1884, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James, désignée par les Nos 1 et 2 et se touchant, mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market; étant la même propriété acquise par le défunt de Mme M. C. Livaudais et autres, conformément à un acte pardevant Théo. Guyol, notaire, le 31ème jour de juillet 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et résidences à l'étage supérieur, et dans le fond, une forge en bois, et deux hangars en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Un grand verandah sur la façade et sur le côté couvrant toute la banquette. Les magasins sont presque neufs et en parfait état.

Conditions, comptant en passant les titres. 10 pour cent seront requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13juil—13,20,.7.—8 août,10,16

GEORGES SOULIE

SCULPTEUR-DÉCORATEUR,

Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O.

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier maché (carton-pierre) plâtre.

Atelier, rue Colisée, entre Valmont et Léontine. Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heures à 3 heures. 4mars—1an

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille
20 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magasins rue Baronne, contigüs à celui de Lehman, Abraham & Cie.

Le magasin 188 rue Tchoupitoulas et deux maisons doubles en bois.

rue Bassin, entre Gravier et Perdido.

Succession de Joseph Rosenfield et de Francis Fuchs son épouse.

No 6592—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR,—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—bureaux No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 août 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu dans la susdite affaire par l'Honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le 30 mars 1883 et signé le 4 avril 1883, il sera vendu, à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Les deux bâtisses, en briques à 2 étages, Nos 49 et 51 rue Baronne, dans le carré borné par les rues Baronne, Carondelet, Commune et Gravier. Le terrain mesure 37 pieds de façade rue Baronne, à une semblable largeur, sur une profondeur de 25 pieds 6 pouces du côté nord, et s'élargit jusqu'à 43 pieds et s'étend ensuite à 36 pieds à sa limite inférieure, et du côté sud du dit lot 46 pieds 6 pouces de profondeur. Cette propriété est divisée en deux magasins occupés par MM. F. Wavener et Joseph Krannels, et sont contigus au bel établissement de MM. Lehman, Abraham & Cie.

2° Le magasin en briques à trois étages, No 188 rue Tchoupitoulas, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julia et St Joseph. Ce lot est le No 10 et mesure 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds entre lignes parallèles. Cette propriété fait face à la fonderie Whitney et est dans le même ilet que les Magnolia Mills et autres fabriques.

3° Les maisons en bois à deux étages, à double corps de logis No 97, 99, 101 et 103 rue du Bassin, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Gravier et Perdido. Ces lots sont désignés comme les lots No 7 et 8 et mesurent: le lot No 7, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue du Bassin sur 127 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, et 127 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8, le lot No 8 a 32 pieds 11 pouces de face à la rue du Bassin, 127 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 7, et 127 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 9. Ces maisons sont toujours occupées par de bons locataires, et en y prenant un peu de soin, elles rapporteront toujours un bon revenu.

Conditions: Comptant, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 et faire un dépôt de 10 pour cent, comptant, au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant T. Wharton Collens, notaire, No 46 rue St Charles.

6 juillet—6.12,19,26—2 août 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Margaret Higgins, veuve en premières noces de John Hart et en secondes noces de John Campbell.

No 8,168—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet SAMEDI, le 9 août 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 23 mai 1884 et signé le 28 mai, et en vertu d'un ordre subséquent rendu le 26 juin 1884, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc. situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, anciennement Florida Landing, Cypress, Willow et Claiborne, désigné par la lettre C, et mesurant comme suit: 34 pieds 4 pouces de face à la rue Cypress, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 87 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne qui le divise du lot B, et 87 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Julia, Cypress, Willow et Claiborne, désignés par les Nos 6 et 7 et se touchant. Le lot No 6 mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Julia sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

3° Un lot de terre avec toutes les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia (autrefois Florida Landing), Derbigny, Roman et Claiborne. Ledit lot est désigné par le No 3 et mesure 25 pieds 8 pouces et 4 1/3 lignes de face à la rue Roman, 21 pieds 11 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, sur 119 pieds 1 pouce 5 1/3 lignes sur la ligne de division du lot No 2, et 120 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

Conditions de la vente. Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et feront un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Andrew Hero, Jr., notaire.

9 juillet.—9, 19, 25 juillet.—2,9 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt de propriété foncière, Actions et réclamations.

D. P. White vs. ses créanciers.

No 7,384—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 24 mai 1884, il sera vendu, à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La moitié d'intérêt indivis, dans quatre lots de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St James, Market, Religious et St Thomas, désigné comme lots numéros 5, 6, 7 et 8. Le lot No 5 et 6 mesurent 44 pieds 2 lignes de face à la rue St James, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes. Les lots numéros 7 et 8 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St James sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles; cette propriété est connue par les Nos 3 et 5 de la rue St James.

2° Une réclamation vs Burbridge, Miller & Co, avec intérêt à partir du 1er avril 1880, pour le montant de $125 00.

3° Cinquante-six (56) actions du fonds-capital au Louisiana Petroleum & Coal Oil Company.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. T. Ducros, notaire.

Conditions de la vente—Comptant.

9 juil 9,19,26—août 2,9

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de John M chino.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—No 11,475.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 26 juillet 1884 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 juin 1884, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet, borné par les rues St Jean-Baptiste, Arts et Girod et l'avenue Lafayette, mesurant 54 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur de 102 pieds ou plus, sur la ligne la plus près de la rue des Arts, et 107 pieds 10 pouces sur une ligne oblique la plus près de l'avenue Lafayette, et 19 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

PAR W. I. HODGSON.

Succession de Samuel Gould.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Dossier No 11,599.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI le 4 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E en date du 28 juin 1884, dans l'affaire de la succession de Samuel Gould, décédé, dossier No 11,599, à l'encan, il sera vendu—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, désigné comme ilet No 48, et borné par les rues St Charles, Bondousquié, Valmont et Léontine, et mesure 240 pieds 7 pouces de face à la rue St Charles, 278 pieds 1 pouce de face à la rue Boudousquié, 520 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Valmont et 584 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Léontine, le tout plus ou moins, au pied américain.

Termes et conditions — Une moitié comptant sur les lieux et le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses de garanties usuelles.

Acte de vente pardevant A. Hero Jr, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

4 juil—4,11,18,25—3 août

BODLEY BROTHERS

Quartier-Général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à cotons, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
mars—24—1an